

### Visite de dépistage de la douzième année par l'infirmier

- Analyse des antécédents de l'enfant à partir, notamment du carnet de santé avec l'accord des parents, en particulier l'existence d'une maladie chronique ou d'un handicap justifiant ou ayant justifié la mise en place d'un dispositif adapté. Les parents peuvent être sollicités en tant que de besoin ou assister à l'examen sur leur demande.
  - Entretien avec l'enfant portant notamment sur ses conditions de vie, sa santé perçue, l'expression éventuelle de difficultés ou de signes de souffrance psychique ainsi que sur son développement pubertaire.
  - Prise en compte d'éventuelles observations recueillies auprès des parents et de l'équipe éducative.
  - Vérification des vaccinations au vu du calendrier vaccinal en vigueur<sup>(3)</sup>.
  - Examen staturo-pondéral avec calcul de l'IMC, report des données et traçage sur les courbes du carnet de santé.
  - Évaluation de la situation clinique.
  - Dépistage des troubles visuels.
  - Dépistage des troubles auditifs comprenant la vérification de l'acuité auditive avec un appareil audio vérificateur.
  - Hygiène bucco-dentaire.
  - Recommandations et conseils à l'enfant, adaptés en fonction de ses questions et des données de l'examen.
  - Transmission aux parents des conclusions de cet examen incluant, le cas échéant, des recommandations et des conseils. Un courrier à destination du médecin traitant peut être remis aux parents. Le professionnel de santé qui l'effectue veille au respect de la confidentialité de cette transmission.
  - Mise à disposition des données issues de cette visite aux personnels de l'éducation nationale en charge du suivi de l'élève concerné, dans le respect du secret professionnel.
  - Rencontre avec les enseignants de l'élève et l'équipe de direction afin de faire le point sur le suivi et l'accompagnement pédagogique à mettre en place dans le cadre de la réussite scolaire.
- Cette liste n'est pas limitative. Chaque professionnel de santé, dans le cadre de ses compétences, poursuivra les examens en fonction des constatations qu'il aura effectuées.